



Votre projet nous tient à cœur

Nos bureaux :

Côte d'Ivoire

➤ **Abidjan :**

Deux Plateaux
en face de l'ENA

Tél : (225) 22 41 81
36

(225) 32 78 71 91

Cell : (225) 01 60 50
60

➤ **Daloa :**

Quartier Commerce
Immeuble ECOBANK

Tél : (225) 32 78 71
91

Cameroun

➤ **Douala :**

Tél. : (237) 99 91 90
83

(237) 74 42 36 56

(237) 77 77 33 51

(237) 99 85 41 17

Sénégal

➤ **Dakar :**

12, BLVD M'BAYE
complexe Azur 15,
2ème étage BP
50555 Dakar-

Sénégal Tél : (221)

33 829 64 64 Cell :

(221) 862 12 54

Canada :

➤ **Laval :**

425, 90ème Avenue
Laval Québec

H7W3L1

Tél. : 1 438 887
5506

<http://www.africanada.fr>
rinfo@africanada.fr

Permis d'étude

Pour la plupart des étudiants étrangers il faudra un permis d'études pour suivre des au Canada. Citoyenneté et Immigration Canada délivre normalement un permis d'études si un demandeur a reçu une lettre d'acceptation d'un établissement d'enseignement canadien qualifié et possède des fonds suffisants pour payer les frais de scolarité et les frais de subsistance. En règle générale, les permis d'études sont valides pour la durée des d'études. Les candidats qui souhaitent étudier à Montréal ou dans une autre ville dans la province du Québec, auront également besoin de l'approbation des autorités de l'immigration du gouvernement du Québec.

Étudier au Canada

Venir au Canada pour y faire des études est non seulement un moyen d'ajouter de nouvelles cordes à son arc, mais aussi d'apprendre à connaître le pays et de décider si l'on souhaite y faire sa vie. Il existe, au sein des collèges et universités canadiennes, des groupes d'étudiants internationaux ainsi que des programmes qui vous aideront dans vos démarches et votre nouvelle vie au Canada. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'apport des étudiants étrangers au développement futur du Canada. Apparue en 2008, le programme d'immigration baptisé **Catégorie de l'Expérience Canadienne (CEC)** facilite les démarches des étudiants étrangers qui souhaitent devenir résidents permanents au Canada, une fois leurs études terminées. Venir au Canada en tant qu'étudiant pourrait bien être votre porte d'entrée vers la résidence permanente !

Par où commencer ?

Afin de venir au Canada en tant qu'étudiant(e), vous devez d'abord être



Votre projet nous tient à cœur

accepté(e) au sein d'un programme d'études délivré par un collège ou une université au Canada. Pour trouver l'établissement et le programme canadiens qui vous conviennent le plus :

Contactez AFRICANADA TEL : 22 41 81 36

LES EXIGENCES DE L'ADMISSION

Le candidat doit fournir les documents requis accompagnés du paiement des frais de traitement des dossiers mais il faut d'abord identifier le domaine dans lequel l'on souhaite poursuivre les études, la province, la ville, et connaître les exigences relatives aux études dans ces régions. Consultez la liste complète de toutes les universités de la région, ainsi que les délais de rigueur au sein de notre cabinet. Pour faire une demande d'admission, voici, en général la liste complète des documents requis :

une photocopie de la pièce d'identité, passeport ou autres photocopie légalisée du BAC

Photocopie légalisée des différents diplômes post BAC

cursus scolaire

lettre de recommandation

les frais de traitement de dossiers

résultat test TOEFL ou TFI

un extrait de naissance original

autres

Les délais pour obtenir la lettre d'admission lorsque tout les dossiers sont complet est de un à deux mois. Au collège Pour toute demande d'admission, s'adresser à AFRICANADA Dans le cas d'une demande d'admission dans un collège, il convient de s'informer directement au cabinet. A L'Université Pour toute demande d'admission, s'adresser à AFRICANADA La date limite de présentation des demandes d'admission est le 1er mars pour l'année scolaire débutant en septembre suivant.





Votre projet nous tient à cœur

Leur demande doit :

Préciser le nombre d'années d'études réussies et sanctionnées par un bulletin et un diplôme ;

mentionner le domaine d'études qui les intéresse ;

préciser tout autre renseignement pertinent

LES DROITS DE SCOLARITE

Des droits de scolarité sont exigés des élèves étrangers. Ils sont indiqués ici sous réserve de modifications. **Maternelle, Primaire et Secondaire** A l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire et secondaire, les droits de scolarité exigés des élèves étrangers sont les suivants :

maternelle : 2 450\$ par année

enseignement primaire : 4 260 \$ par année

enseignement secondaire général : 5 330\$ par année

enseignement secondaire professionnels : 6 425 \$ par année

auquel s'ajoutent des frais additionnels qui varient selon le programme. Les enfants à la charge d'une personne qui séjourne au Québec à titre d'étudiant étranger sont exemptés de ces droits de scolarité. **AU COLLEGIAT** Les droits de scolarité exigés des élèves étrangers pour l'enseignement collégial, varient de 3 600 \$ à 5 580 \$ par trimestre d'études selon le programme d'étude. L'année scolaire comporte deux trimestres. **Université** A l'enseignement universitaire, les droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers sont en parti composés de deux éléments, soit les droits qu'acquittent les étudiantes et étudiants québécois, environ 55\$ par unité (crédit), et un montant forfaitaire qui varie de la façon suivante :

au premier cycle : 250\$ par unité pour les activités correspondant aux secteurs d'études médicales, paramédical, art, sciences pures et appliquée ou 220\$ par unité pour les activités correspondants aux autres secteurs, soit les sciences humaines, les sciences de l'éducation, l'administration, les lettres, le droit ;
au deuxième cycle : 220\$ par unité

au troisième : 193\$ par unité.





Votre projet nous tient à cœur

Pour les personnes en rédaction de thèse ou de mémoire, une fois que le nombre de crédit prévus au programme a été payé, le montant forfaitaire à payer pour chaque trimestre additionnel varie d'une université à l'autre. Un trimestre compte habituellement 15 unités. L'année universitaire comprend deux trimestres ; dans certains programmes, elle en comporte trois. Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiantes et étudiants en médecine. Il faut ajouter les frais de demande d'admission, les frais afférents, les frais de matériel pédagogique, les cotisations aux associations étudiantes et assurance maladie et hospitalisation, soit environ 900\$ par trimestre.

Attention ! Si vous avez l'intention de poursuivre des études dans la province du Québec, vous devrez préalablement obtenir un *Certificat d'acceptation du Québec* (CAQ). Délivré par le Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC), ce document vous autorisera à étudier au Québec. L'établissement auprès duquel vous poursuivrez des études vous fournira toutes les informations nécessaires. Vous pouvez aussi vous rendre sur ce site : <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/index.asp> **FAIRE UNE DEMANDE DE LA LETTRE D'ACCEPTATION DU QUÉBEC** L'obtention du CAQ est assujéti à certaines conditions .pour l'obtenir, vous devez faire la preuve que vous :

êtes admis dans un établissement d'enseignement reconnu du Québec

vous engagez à faire de vos études votre principale activité pendant votre séjour

avoir les frais de subsistances nécessaires à votre installation

si une tierce personne paie vos frais d'étude, une déclaration sous serment de prise en charge financière devra être fournie

des frais de traitement de dossier sont payables lors de la demande du CAQ .

Il est toujours recommandé de faire votre demande le plus tôt possible, dès la réception de la lettre d'admission PRESENTER UNE DEMANDE DE PERMIS D'ETUDE Votre permis d'études Faites votre demande de permis d'études dès que vous êtes accepté(e) pour étudier dans un collège ou une université canadienne. Le traitement de votre demande peut être long. Il vaut donc mieux mettre toutes les chances de votre côté. En plus de votre demande, vous devrez fournir une documentation complète : preuve que vous êtes accepté(e) dans le programme de votre choix, pièces d'identité, preuve que vous aurez les moyens





Votre projet nous tient à cœur

financiers de subvenir à vos besoins pendant votre séjour... À noter que d'autres documents peuvent vous être demandés. Les frais d'étude de dossier non remboursables est a 140\$ Il est recommandé de présenter votre demande en personne dès la réception de votre lettre d'admission de l'établissement d'enseignement. Ensuite il faudra faire un examen médical, toutes les exigences doivent être nécessairement rencontrées avant le début des cours, sinon votre demande risque d'être refusé pour la simple raison qu'aucun établissement d'enseignement au CANADA et USA n'accueillent plus de nouveaux étudiants quelques jours après la date de la rentrée officielle. L'étude de votre dossier nécessite que vous présentiez un dossier complet et convainquant. **Les documents requis :**

- les formulaires dûment complétés et signés et datés.
- deux photos pour chaque personne qui vous accompagne (nom et date de naissance au dos)
- la preuve d'un paiement
- extrait de casier judiciaire
- lettre d'admission
- dernier diplôme obtenu et dernier bulletins de notes
- relevé de notes de l'examen du bac





Votre projet nous tient à cœur

- passeport valide pour une période d'au moins 1 an
- preuves suffisants de fonds
- CAQ
- tout autre document pouvant appuyer vos déclarations lors de l'entrevue.

Remplissez les formulaires de demande et envoyez-les au bureau des visas canadien de votre région ou de votre pays. Une fois votre dossier étudié, vous serez informé(e) de l'état de votre demande et, le cas échéant, convoqué(e) pour une entrevue. Si votre demande a été approuvée, vous recevrez une lettre de confirmation que vous devrez avoir sur vous à votre arrivée au Canada. Vous montrerez cette lettre à l'agent qui vous délivrera votre permis d'études et l'agrafera dans votre passeport. **Travailler tout en étudiant** D'une manière générale, les étudiants étrangers ne sont pas autorisés à travailler pendant qu'ils poursuivent des études. Il existe cependant quelques exceptions :

Les personnes inscrites à temps complet à un programme menant à un grade devraient avoir la possibilité de travailler à temps partiel sur le campus. Il existe des restrictions et des différences sur le nombre d'heures autorisées d'une province à l'autre. Il n'est pas nécessaire d'avoir un permis de travail pour travailler sur le campus. Le conseiller pédagogique pour étudiants étrangers de votre établissement pourra vous donner plus de détails à ce sujet.

Les provinces du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et certaines régions du Québec autorisent les permis de travail pour travailler en dehors du campus. Vous obtiendrez





Votre projet nous tient à cœur

davantage de renseignements auprès du conseiller pédagogique pour étudiants étrangers de votre établissement.

Si votre programme d'études comprend des périodes de travail.

Si vous pouvez prouver que vous n'avez plus les moyens de couvrir vos dépenses de base.

Si vous souhaitez rester au Canada pour une période maximale de 2 ans après votre programme d'études afin d'acquérir une expérience professionnelle dans votre domaine. Attention ! Votre demande, pour ce genre de permis de travail, **doit être présentée dans un délai de 90 jours après l'obtention de votre diplôme.**

FAQ – Faire des études au Canada

Q : Comment vais-je me loger ?

R : Il existe de nombreuses possibilités de logement pour les étudiants internationaux au Canada

La plupart des collèges et des universités possèdent des cités universitaires et des dortoirs. Les sanitaires sont généralement collectifs, tout comme les espaces de restauration.

Certains établissements disposent, sur le campus, de maisons et d'appartements qui peuvent être partagés par les étudiants.

Certaines écoles proposent des programmes qui permettent aux étudiants de loger chez des familles de volontaires. Ces familles fournissent chambre et repas sous leur propre toit. Renseignez-vous auprès de notre cabinet sur cette option





Vous pouvez louer un appartement, seul ou avec d'autres étudiants, en dehors du campus. La plupart des collèges et universités ont des babillards sur lesquels on peut trouver des petites annonces d'appartement ou de chambres à louer. Certaines personnes cherchent des colocataires, ce qui permet de réduire les frais de logement.

Q : Comment vais-je rencontrer des gens ?

R : La plupart des campus ont des associations d'étudiants étrangers. Ces groupes vous fourniront des informations sur la vie au Canada. Ils organisent aussi souvent des activités qui permettent de faire la connaissance d'autres étudiants. On trouve aussi de nombreux autres groupes et associations d'étudiants sur les campus. Cela peut-être important pour vous de vous impliquer auprès de ces groupes afin de faire des connaissances et faire de votre expérience au Canada une réussite globale. Vous pratiquez un sport ? Pourquoi ne pas faire partie de l'équipe de l'école ? Vous adorez la littérature classique ? Inscrivez-vous au groupe de lecture ! Renseignez-vous auprès d'un représentant des associations étudiantes disponibles sur votre campus pour faire votre choix.

Q : Et si j'ai besoin d'améliorer mon français/anglais ?

R : La plupart des universités et des collèges dispensent des cours de langue pour les étudiants étrangers. Généralement, ces cours sont gratuits. Vous pouvez aussi essayer d'échanger des cours de conversation avec d'autres étudiants. Si, par exemple, vous parlez couramment le mandarin et que vous avez besoin d'améliorer votre anglais, vous pourriez faire équipe avec un(e) anglophone qui étudie le mandarin !

Q : Y a-t-il une possibilité d'étudier au Canada sans permis d'études ?

R : Le permis d'études n'est pas exigé dans les cas suivants :





Votre projet nous tient à cœur

Les programmes qui durent six mois ou moins et peuvent être terminés dans les délais pendant lequel vous êtes autorisé(e) à séjourner au Canada

Les cours qui ne sont pas universitaire ou professionnels

Les cours qui comprennent des visites et activités touristiques

Crèches, jardins d'enfants, écoles maternelles

Q : Les conjoints ou époux peuvent-ils accompagner l'étudiant(e) au Canada ?

R : Oui, mais il existe des conditions. Examinez-les attentivement.

Q : Devrai-je passer une visite médicale ?

A : Certains demandeurs devront passer une visite médicale. Un fonctionnaire de l'État vous indiquera si cela vous concerne.

Q : Serai-je autorisé(e) à revenir au Canada si je dois quitter le pays pendant le cours de mes études ?

R : Oui, mais vous devrez voyager avec un passeport valide, votre permis d'étudier et, le cas échéant, votre visa de résident temporaire. Vous devez présenter ces documents valides à l'agent d'immigration à votre retour au Canada.

Q : Comment vais-je payer mes études au Canada ?

R : Il est possible que vous ayez à faire une demande de prêt étudiant auprès du gouvernement ou d'une institution bancaire canadienne. Si vous possédez la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, vous aurez peut-être droit à un prêt étudiant consenti par le [Canada](#) ou le [Québec](#). De nombreux étudiants travaillent à temps partiel tout en faisant des études, à la fois pour acquérir une expérience de travail et pour arrondir leurs fins de mois. **AIDE FINANCIERE**

Bourse d'étude

Il existe divers programmes de bourses identifiées à Des organismes internationaux et des gouvernements ; les universités comptent également des programmes de bourses accessibles aux étudiants étrangers ou exclusifs à ceux-ci **de façon générale ; les possibilités d'aide financière sont plus nombreuses pour les étudiants**





Votre projet nous tient à cœur

africains diplômés ou non diplômés, mais la plupart des étudiants africains ignorent totalement leur existence. Nous sommes conscients du coût élevé des études à l'étranger, raison pour laquelle nous mettons à la disposition de toutes les personnes désireuses d'entreprendre des études à l'étranger, une base de données interrogeable en ligne que les étudiants peuvent utiliser pour trouver l'aide financière dont ils ont besoin pour financer leurs études. Ces bourses et aides financières sont financées par des organismes internationaux, des gouvernements et des universités canadiennes et américaines qui offrent des bourses d'études et des financements en vue de promouvoir l'éducation internationale. Notre rôle est de fournir gratuitement une liste mise à jour et consultable en ligne des bourses, subventions et autres récompenses offertes aux étudiants internationaux de partout dans le monde. Si vous trouvez une bourse qui vous intéresse, vous postulez directement auprès de l'école ou l'organisme qui propose la bourse. *Nous ne fournissons de bourse ni de prêts et nous n'acceptons pas les demandes de bourse, nous fournissons que les informations et conseils pour obtenir une bourse ou un prêt étudiant.* Voici quelques conseils sur la façon de commencer : Pour commencer votre recherche de bourse : Aller sur www.studycanada.ca/french/scholarships.htm ou sur www.internationalscholarships.com/browse.php Vous pouvez rechercher par lieu géographique, par sujet d'étude par origine des étudiants ou par noms de bourse. Créer un compte, se connecter. Si vous trouvez un prix qui vous intéresse cliquez dessus, vous serez invité à vous connecter à votre compte, une fois connecté à votre compte vous pouvez voir les informations de l'organisme qui offre les bourses et les personnes à contacter ou vous trouverez les formulaires à remplir et ainsi postulez directement auprès de la structure qui offre les bourses d'études. Les bourses d'études sont mises à la disposition des étudiants internationaux diplômés et non diplômés dans tous les domaines d'études. **Prêts étudiants** Le financement d'une éducation à l'étranger est difficile même pour un étudiant américain ou canadien.





Votre projet nous tient à cœur

Pour les étudiants étrangers cela l'est encore plus, alors le besoin d'avoir une source de financement pour ses études à l'étranger est primordial. C'est la raison pour laquelle AFRICANADA met à la disposition des futurs étudiants une liste complète consultable en ligne de différents établissements d'enseignement offrant des prises en charge ou structures privées qui accordent des prêts étudiants pour financer ses études à l'étranger.

Nous ne fournissons pas des prêts étudiants ni n'accordons des prises en charge à l'étranger, nous mettons à la disposition des futurs étudiants des renseignements sur des structures réputés, crédible qui octroient des prêts étudiants, il appartient aux postulants de satisfaire les conditions pour l'obtention de ces prêts étudiants.

Mais en général l'octroi des prêts étudiants internationaux nécessitent un co-signataire. Le co-signataire doit avoir vécu aux USA ou au CANADA dans les deux dernières années. L'argent est versé directement à l'étudiant étranger depuis son pays d'origine et c'est avec cette somme qu'il fera la preuve de fonds suffisant auprès de l'Ambassade pour obtenir le visa étudiant. Le remboursement d'un prêt étudiant peut être différé pendant que vous êtes à l'école et pendant six mois après avoir fini les études. Après cela vous aurez jusqu'à 20 ans pour rembourser le prêt avec un paiement dû chaque mois. Vous êtes également admissible à des extensions si vous avez des difficultés ou des imprévus qui vous empêchent d'être en mesure de rembourser le prêt étudiant. Le taux d'intérêt est variable et se situe entre 3,5% et 7,75% et sera fixé en fonction du plan de remboursement que vous aurez sélectionné et de l'antécédent de crédit de votre co-signataire. Vous pouvez souscrire à ces prêts étudiants en ligne ou par téléphone et recevoir une réponse presque immédiate quant à savoir si vous êtes approuvé pour le prêt. Si vous êtes approuvé le transfert des fonds se fera selon les conditions en vigueur pour les virements internationaux. Aucun frais de dossiers à payer. Pour demander un prêt étudiant vous devez être





Votre projet nous tient à cœur

admis dans un établissement d'enseignement éligible pour les prêts étudiants. Pour trouver un établissement éligible aux prêts étudiants allez sur :

www.internationalstudentloan.com/éligibleschools/country/Canada

Pour faire la demande d'un prêt étudiant, allez sur

www.internationalstudent.com/international-financial-aid/

ou www.internationalstudentloan.com

Si vous avez des questions sur comment trouvez un co-signataire aller sur ce forum, vous trouverez tout ce qu'il faut pour vous aidez dans votre démarche ;

www.internationalstudentforum.com/viewforum.php?f=3

<http://www.ausaid.gov.au/scholar/studyin.cfm#partner>

<http://www.adsafrica.com.au/>

<http://www.aciar.gov.au/training>

<http://www.worldbank.org/wbi/scholarships>

<http://www.austudy-africa.com/scholarships.html>

<http://www.crawford.anu.edu.au/portal/master.php>

www.crawford.anu.edu.au

<http://scholarshiponline.info/>

<http://bourses.reingex.com/>

<http://bit.ly/BoursesdelaFondationRotary>

<http://www.scholars4dev.com/>

<http://studyinnorway.no/Tuition-Scholarships/Scholarships>

<http://bit.ly/InternationalStudentScholarships>

<http://www.ugent.be/en/research/devcooperation/grants.htm>

http://www.isoa.org/list_scholarships.aspx

Les universités subventionnées Cela entre dans le cadre de l'aide aux étudiants étrangers, plus particulièrement les étudiants africains désirants étudié aux USA; le gouvernement américain, avec son programme d'aides aux étudiants africains, subventionne certains établissements dans le but d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers. L'étudiant ne paye donc pas de frais d'études durant toute la durée de ses





Votre projet nous tient à cœur

études aux USA, c'est en quelque sorte une prise en charge à 100%. Parfois il lui est demandé d'assumer ses propres frais de subsistances. Pour l'obtenir l'étudiant doit être admis dans l'un de ces établissements universitaires c'est-à-dire obtenir le certificat I-20 qui est une lettre d'admission, vous trouverez la liste complète de ces Établissements chez AFRICANADA Pour trouver un établissement qui offre des prises en charge allez sur

[www.internationalstudent.com/schoolsawarding aid/](http://www.internationalstudent.com/schoolsawardingaid/)

PROGRAMME CANADIEN ET QUEBECOIS DE PRET ETUDIANT

Il existe aussi le programme canadien des prêts étudiants, pour consulter allez sur www.ciblétudes.ca

ou www.servicecanada.gc.ca

Pour le programme d'aide financière pour les études au Québec aller sur www.afe.gouv.qc.ca

LE PROGRAMME D'EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITES SUPPLEMENTAIRES

Un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants étrangers, ressortissants des pays avec lesquels le Québec a conclu une entente en matière de droit de scolarité, peuvent être exemptés des droits de scolarité supplémentaire qui sont normalement exigés des étrangers. Leurs droits de scolarité sont alors les mêmes que ceux assumés par les canadiens et résidents permanents ainsi que les autres frais liés à leur inscription, qui comprennent une assurance maladie et une assurance frais d'hospitalisation. L'exemption est accordée conformément à la clause en vigueur en matière de droits de scolarité et aux modalités qui y sont prévues. Elle est valable, au rythme de 30 unités (crédits) par année, pour la durée normale d'un programme d'études dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec. Elle est accordée pour un trimestre à la fois. A partir du premier trimestre pour lequel elle est accordée dans un établissement désigné, elle est renouvelable jusqu'à la fin de la durée normale du programme dans ce même





Votre projet nous tient à cœur

établissements (par exemple, la durée normale d'une maîtrise en informatique est de deux ans). Pour savoir si leur pays a signé une telle entente avec le Québec et si cette entente est toujours en vigueur, les étudiantes et les étudiants étrangers doivent s'informer auprès des autorités de leur pays avant de le quitter. Après l'obtention de cette bourse l'étudiant étranger paye le même droit de scolarité qu'un canadien ou un résident canadien c'est-à-dire qu'il payera 1000 à 1500 dollars au lieu de 15 000 ou 20 000 dollars l'année. Pour obtenir cette bourse l'étudiant doit au préalable être admis dans un établissement canadien, ensuite prendre sans tarder contact avec le gestionnaire de cette bourse pour chaque pays, il faudra impérativement respecter les délais qui sont : en Mai pour la rentrée d'automne et en Octobre pour la rentrée d'hiver.





Votre projet nous tient à cœur

